



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**



Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

**RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SUIVI & EVALUATION (RSE) DU
PROJET**

I. Contexte et Justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de la vision Guinée 2040 et de la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA 2016-2025) qui s'articule autour de trois axes stratégiques : i) le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire ; ii) l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès aux marchés ; iii) et le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

- **Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées**
Cette composante financera les infrastructures publiques afin d'améliorer la connectivité et la logistique entre les producteurs et les marchés dans les corridors prioritaires.
- **Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé**
L'objectif est de favoriser l'investissement privé dans l'agriculture commerciale et de stimuler le développement de chaînes de valeur. La composante financera, pour les investisseurs et exploitants potentiels sélectionnés compétitivement, des services de consultants nécessaires au développement de leurs affaires.
- **Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale**
Elle vise à renforcer : (i) les capacités des institutions clés pour faciliter les investissements privés et l'émergence de chaînes de valeur agricoles efficaces, (ii) la coordination le long des chaînes de valeur ciblées et (iii) la qualité et les systèmes de gestion sanitaire et phytosanitaire.
- **Composante n°4 : Intervention d'urgence**

Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

• **Composante n°5 : Coordination et gestion du projet**

La composante financera la création d'une Unité de Coordination et Exécution du Projet (UCEP) pleinement opérationnelle au sein du Ministère de l'Agriculture. Elle couvrira les coûts du personnel, de fonctionnement, de supervision et d'audit du projet. Elle financera également les activités de renforcement de capacités et une Assistance Technique à la mise en œuvre du projet.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) qui est mise en place. L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, et du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Projet. L'UCEP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet ; elle sera dotée de deux antennes régionales.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le poste de **Responsable de Suivi & Evaluation (RSE)**.

II. Missions et tâches

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur du Projet, le RSE aura en charge la gestion du suivi-évaluation du Projet. A cet égard, il doit assurer la gestion du système de suivi et évaluation du Projet par un suivi régulier des indicateurs au cours de l'exécution du Projet. Il assure la disponibilité des rapports techniques afin de contribuer aux prises de décision dans les délais. Les actions du Chargé du suivi et évaluation doivent permettre un bon fonctionnement du système d'information et la remontée rapide des données techniques des différentes coordinations régionales du Projet.

Le RSE est spécifiquement chargé de :

- Veiller à la mise en œuvre des procédures de suivi en conformité avec le contenu du document d'évaluation du projet (PAD) et des manuels du Projet
- Élaborer et de mettre en place un système opérationnel de suivi -évaluation des activités du Projet
- Assurer la gestion quotidienne du système de suivi-évaluation ;
- Participer à la supervision de la mise en œuvre du projet et à l'évaluation de la performance de concert avec ses collaborateurs ; -
- Identifier les difficultés rencontrées dans la préparation, l'exécution du projet et participer à l'application de mesures correctrices ;
- Participer à l'évaluation des besoins et au renforcement des capacités du personnel et des partenaires de mise en œuvre ;
- Veiller à la régularité des rapports techniques du personnel et des partenaires de mise en œuvre des projets ;
- Consolider les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels du personnel terrain et des partenaires de mise en œuvre, analyse les écarts et veille à l'application des mesures correctrices
- Diriger la préparation du Plan de Travail Budget Annuel (PTBA) en collaboration avec les acteurs concernés
- Préparer les sessions du CIP, les missions de suivi, de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement ; ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions ;
- S'assurer que les indicateurs socio-environnementaux sont intégrés dans le manuel de suivi-évaluation et sont suivis adéquatement
- Encadrer et accompagner les collaborateurs et les partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités ;
- Suivre les indicateurs de performances du Projet ;
- Attirer l'attention de l'UCP sur les éventuels risques de contre-performances du Projet ;
- Assurer la pérennité des informations du Projet (centralisation et conservation des rapports d'études, aide-mémoires, procès-verbaux, compte-rendu, rapports périodiques, etc.) ;
- Former les parties prenantes à l'utilisation du Manuel de Suivi-Evaluation du projet ;

- Coordonner l'établissement de la situation de référence du PDACG ;
- Initier des enquêtes périodiques en vue d'apprécier le niveau d'exécution du PDACG et permettre aux responsables de prendre des décisions à temps ;
- Mettre en exergue les problèmes que les données de suivi auront fait apparaître et proposer si possible des réorientations sur la base des rapports d'évaluation ;
- Préparer les missions d'études ou d'enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ;
- Appuyer la préparation des audits et contrôles du projet ;
- Veiller à l'assurance qualité des données en collaboration
- Organiser les missions de supervision, de suivi et de contrôle des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets sur le terrain ;
- Appuyer la rédaction des articles de presse de concert avec le/la responsable de la communication ;
- Participer à l'établissement des besoins et à l'analyse des demandes de financement des partenaires de mise en œuvre du projet.
- Diffuser les informations sur l'évolution du Projet ;
- Exécuter toutes autres activités nécessaires à la bonne exécution du projet, à la demande de l'UCP.

III. Les qualifications et expériences requises

Le Responsable de Suivi & Evaluation (RSE) doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme minimum BAC+4 en Statistiques, Economie, Planification, Gestion de projets, ou tout autre diplôme équivalent
- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins cinq (5) ans en qualité de Responsable de Suivi & Evaluation de programmes ou de projets de développement, de préférence financés par les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, l'Union Européenne, la BAD, BID etc. ;
- Maîtrise des logiciels de suivi évaluation et également des logiciels classiques de base de données et de bureautique ;
- Être familier avec l'utilisation d'internet et d'intranet ;
- Parler et écrire parfaitement le français.
- Des connaissances de base (écrit et parlé) de l'anglais seront un atout.

IV. Les aptitudes particulières physiques et/ou mentales exigées

- Être dynamique et engagé(e) ;
- Avoir une intégrité morale et professionnelle ;
- Avoir une bonne aptitude en communication ;
- Être proactif et avoir des aptitudes à travailler en équipe ;
- Être capable de produire des résultats même sous pression avec une bonne capacité d'analyse ;
- Avoir de bonnes qualités humaines et morales.

V. Durée, Evaluation et lieu de la mission

La durée du projet est de trois (3) ans et le contrat du RSE est d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante de son contrat de performance. Ses performances seront évaluées annuellement par le Coordonnateur.

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

VI. Evaluation annuelle et Critères de performance

Les performances du Responsable de suivi & évaluation seront évaluées annuellement par le Coordonnateur du Projet, sur la base du plan de travail annuel et des résultats attendus. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque mondiale.

VII. Critères de performance

- Respect des délais de production des rapports périodiques (trimestriel, semestriel et annuel) d'activités du projet ;
- Qualité du suivi des indicateurs de résultats du projet ;

VIII- Conditions d'emploi et de recrutement

Le Spécialiste suivi évaluation du projet sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des consultants individuels définies dans les Directives Sélection- et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et Aout 2018.

Un Spécialiste/Expert sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante.

Tout autre renseignement complémentaire peut être obtenu par écrit auprès du Ministère de l'Agriculture aux adresses suivants : candidature@magel.gov.gn

Les candidats ou candidates intéressé(e)s doivent présenter le dossier suivant :

Une lettre manuscrite de candidature, un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat (préciser les coordonnées des employeurs précédents), des copies légalisées des diplômes copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (tribunal ou service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme), des contrats, des attestations ou des certificats d'exécution de bonne fin et tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat.

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leurs dossiers en copie dure au Secrétariat Central du Ministère et de l'Elevage ou par messagerie électronique aux adresses suivants candidature@magel.gov.gn , au plus tard 14 Mars 2022 à 10 heures 00, délai de rigueur.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

P. La Secrétaire Générale. P.O



Mme Hawa SYLLA